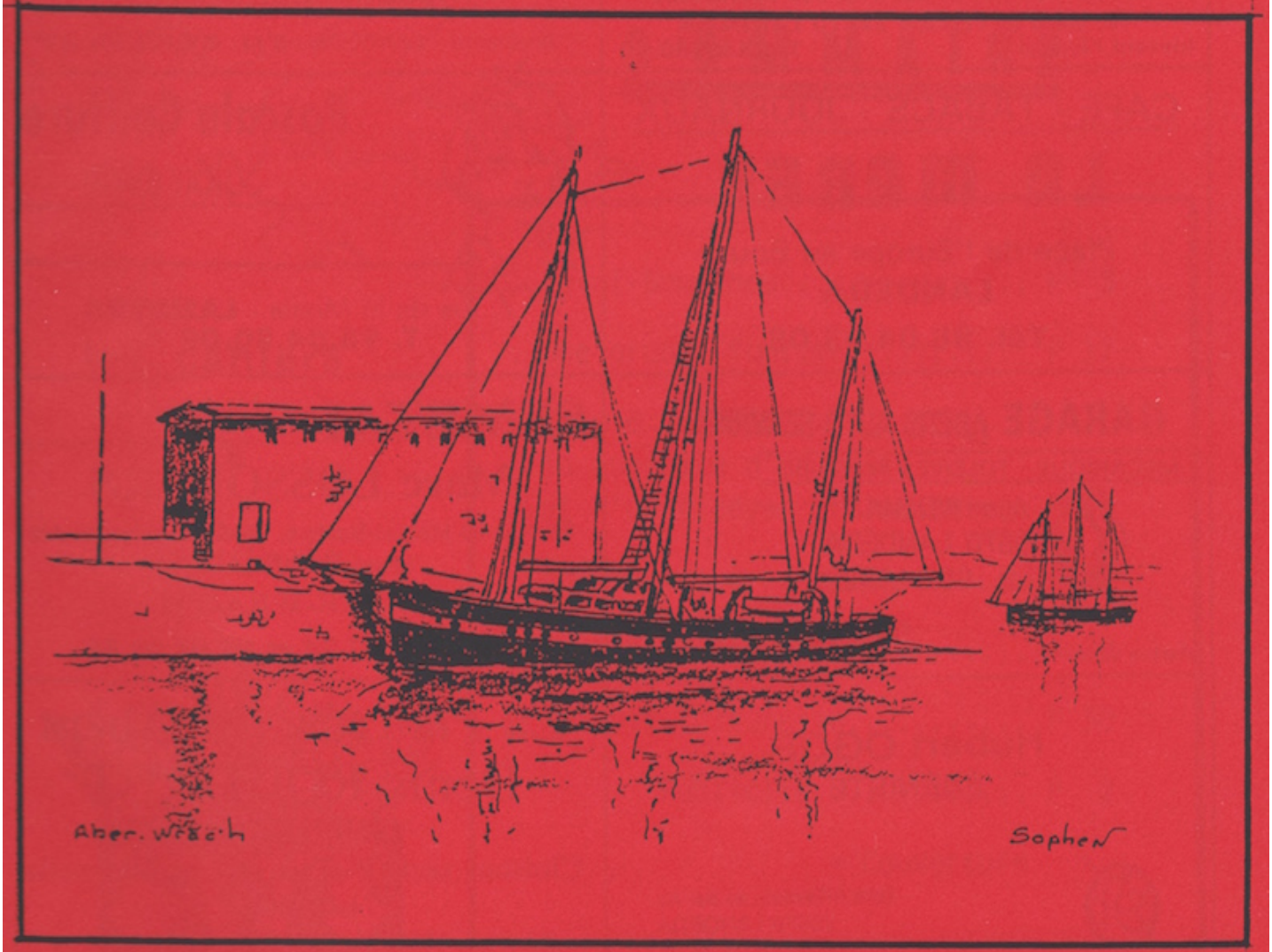
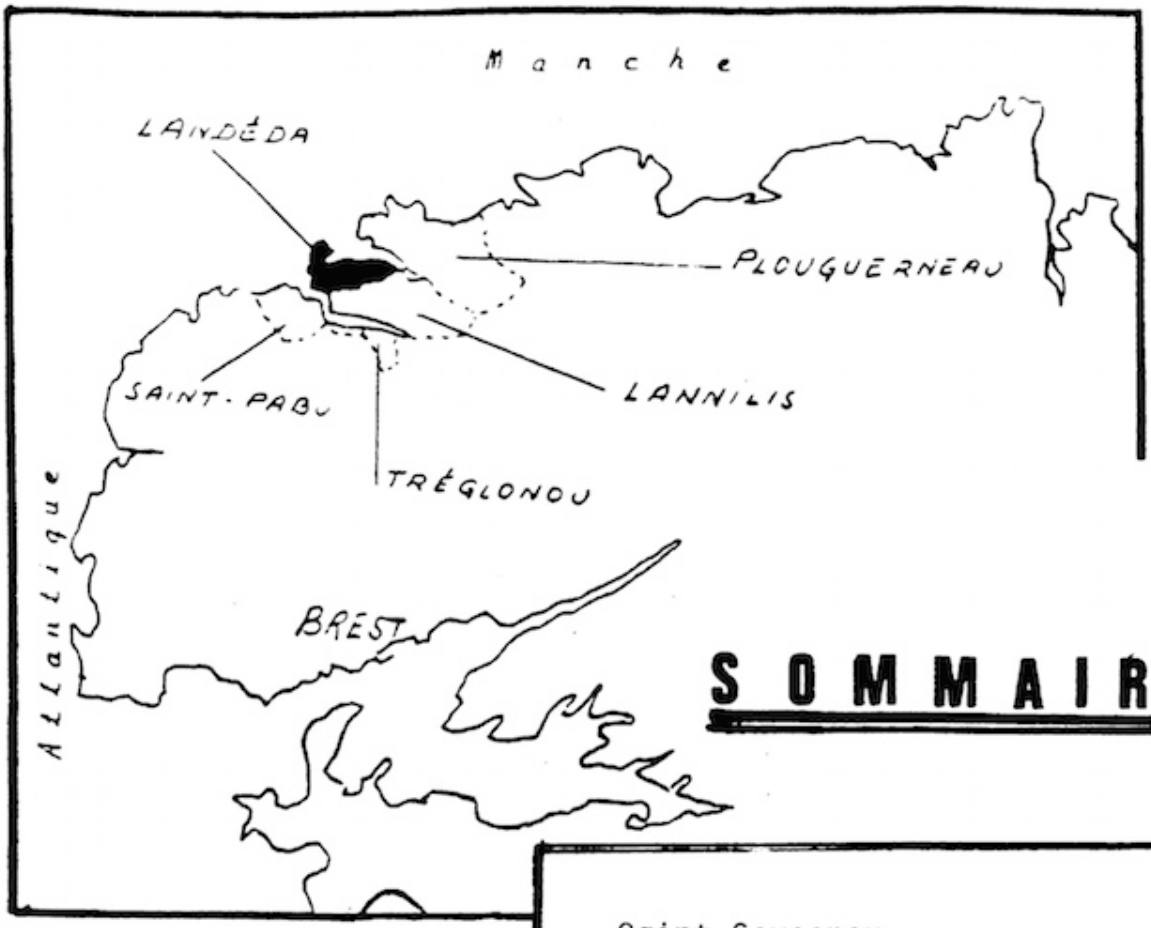
les cahiers de landeda



Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

11ème Année. N° 44 15 F

DECEMBRE 1994



SOMMAIRE

. Saint-Gouesnou..... P 3

. Une grande famille..... P 17

. 1849 à Landéda
la querelle d'un maire
et d'un citoyen ordinaire.... P 18

. Un meurtre à Lannilis..... P 23

. Comité du souvenir..... P 29

. Amicale culturelle..... P 30

Publicité..... P 2

+ Couverture

. Couverture : Sophen

les cahiers

de

landeda



AMICALE CULTURELLE DE LANDEDA
Siège : KERAVEL BROUENNOU
29870 LANDEDA

TEL : 98.04.93.87

SAINT GOUESNOU

* * *

Dans un précédent article, nous avons vu que, pour certains BROUENNOU pouvait signifier « le pays de Saint-Gouesnou ».

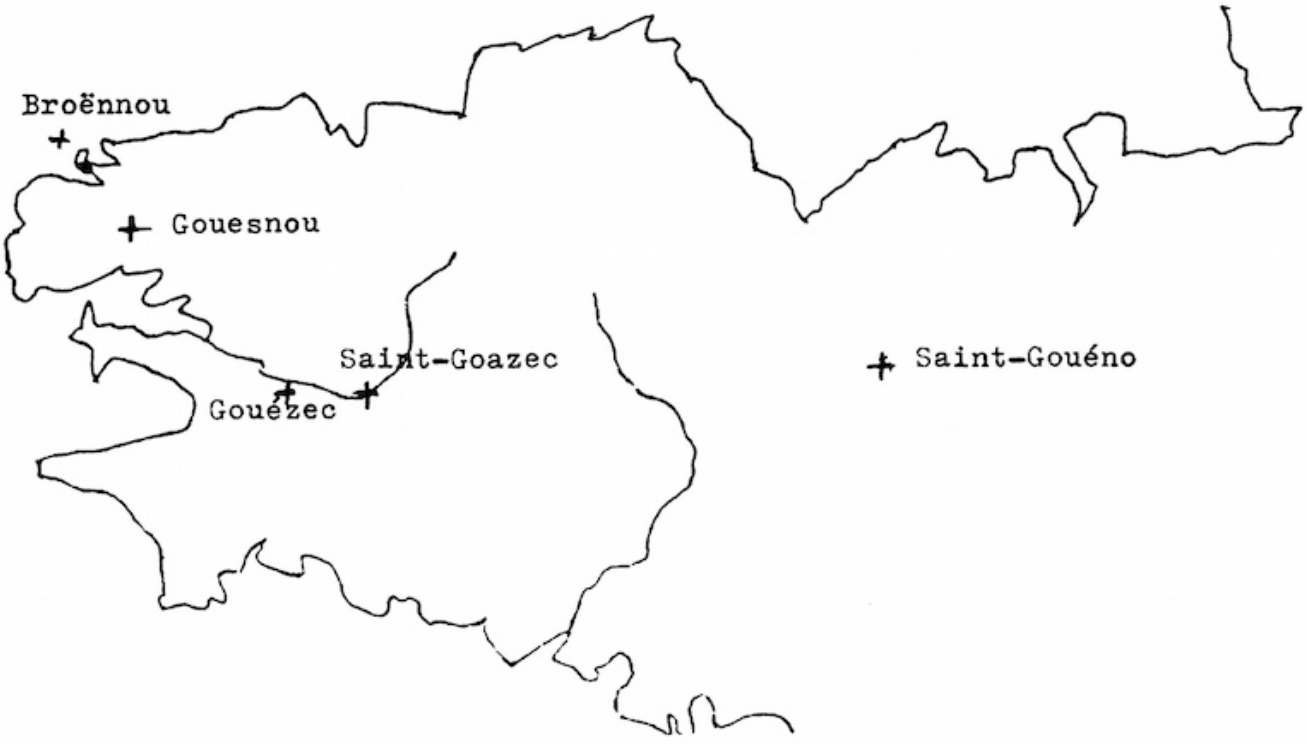
Venu lui aussi de Grande Bretagne, il serait arrivé en Armorique, accompagnant Pol Aurélien entre 511 et 558.

Il s'installa dans le lieu qui porte aujourd'hui son nom : GOUESNOU. C'est en voisin qu'il a peut-être rendu visite à Saint-Eveldoc moins renommé que lui.

Voyageur, évangélisateur, il aurait fondé SAINT-GOUAZEC et GOUEZEC dans le Finistère et aurait poussé plus loin, jusque dans les Côtes d'Armor actuelles où une commune porte son nom : SAINT-GOUENO.

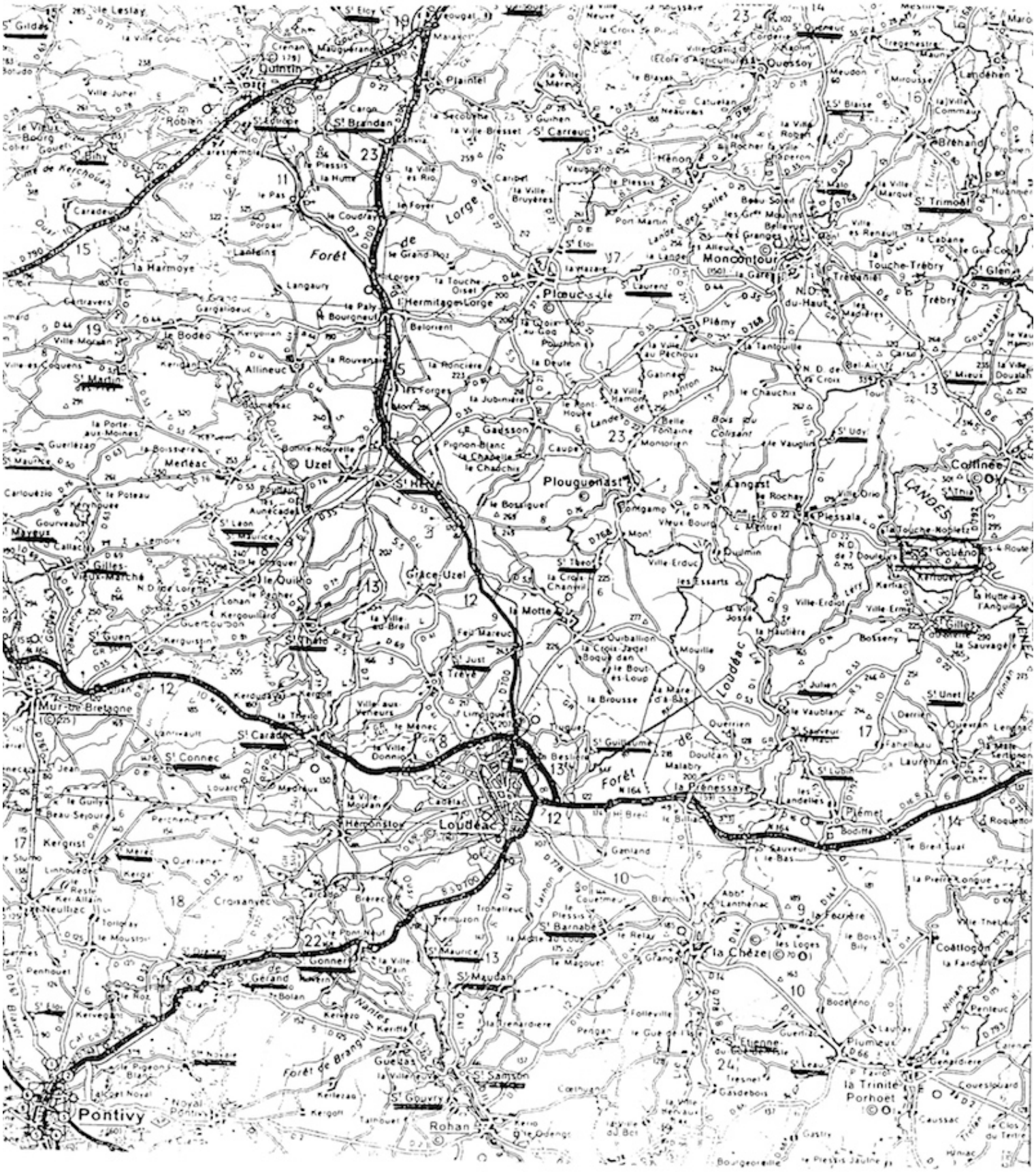
Le recteur de la paroisse me précise : « Saint-Gouéno serait venu ici. On montre encore aujourd'hui un rocher situé dans un vallon. On l'appelle le « pas de Saint-Gouéno ». Avec un peu d'imagination, on peut voir une trace de pied sur ce rocher. Mais le saint aurait demandé à des lavandières de lui construire un sanctuaire. Ces dernières lui auraient jeté de l'eau au visage et l'auraient poursuivi à coups de pierres car elles l'avaient pris pour un imposteur ». Le recteur ajoute « la légende a sa part probablement importante, mais elle sert à magnifier la vie exceptionnelle de ce serviteur de l'Eglise ». (23 août 1993).

Légende ou histoire? Saint-Gouesnou est-il allé aussi loin?



Dans cette région centrale de la Bretagne, couverte alors d'une dense forêt, l'évangélisation se heurta à la résistance du culte païen.

Ces « lavandières » ne sont-elles pas des druidesses s'opposant avec énergie aux prédicateurs d'une religion nouvelle qui finit cependant par triompher ? Et n'est-ce pas pour concrétiser cette victoire et pour effacer toute trace des anciennes croyances que l'Eglise donna à ces lieux convertis des noms de Saints ? Ici, en effet, peu de noms en Lann ou en Plou, mais en grand nombre des noms de saints : Saint-Samson, Saint-Gonnery, Saint-Maudan, Saint-Brandan, Saint-Connec, Saint-Gouéno et tant d'autres . . .



A sa lettre, Monsieur le Recteur de Saint-Gouéno joint des pages extraites « du livre de la paroisse de Saint-Gouéno, sur lequel un copiste les a consignées, il y a bien longtemps sans doute. Il s'était inspiré pour cela de la Vie des Saints de Bretagne par Albert Le Grand ».

Jacques MICHEL

Vie de Saint Gouénou,
Evêque de Léon, Confesseur.
Le 25 octobre.

(Tirée des Vies des Saints de la Bretagne, par Albert Le Grand)

I. Saint Goezenou nasquit en l'Isle de Bretagne, de parens de fortune mediocre, mais vertueux & bons Catholiques, qui furent soigneux de l'élever en la crainte de Dieu, et le faire instruire ès bonnes lettres. Il perdit sa mère étant encore enfant et estant âgé de 18 ans, il sortit de son pays avec son père Cudonius, son frère aisné Mafan, et sa sœur Cudona, qui ayant passé la mer arrivèrent au port de Brest, & ayant distribué leurs biens aux pauvres, se retirèrent en divers Hermitages, pour y passer le reste de leur vie au service de Dieu. S. Mafan se retira au lieu qui de son nom s'appelle Loc-Mafan, sa sœur se renferma en un Monastère de Vierges qui estait pour lors en la ville de Loc-Renan ar Faou, fondé jadis par saint Paul Evesque de Leon, & saint Goezenou s'habitua en un lieu qui s'appelle Lanc, distant d'une lieue & demie de la ville de Brest, où ayant édifié une petite chambre, il vaquait à prières, jeunes & oraisons.

(Voir note p. 12)

II. Il y avait en ce temps un Seigneur en ces quartiers nommé Comorre, fils d'un autre Comorre, que Judrual Roy de Bretagne Donorée avait vaincu & tué en la Montaigne d'Aré, lequel chassant dans la forest de Land, se trouva près le Hermitage de St. Goeznou, et curieux de sçavoir qui demeurait en cette Hutte, frappa à sa porte, entra dedans; salua gracieusement le Saint, & l'interrogea qui, et d'où il était, et ce qu'il faisait en ce lieu desert & solitaire, et ayant entendu de luy un ample recit de sa vie passée, & quel le désir de servir Dieu éloigné du bruit & tracas du monde, l'avait conduit en ce lieu, il le print en affection, et inspiré de Dieu luy fit offre d'autant de terre pour bastir un Monastère, qu'il en pourrait de fossez entourer en un jour. Le Saint accepta le don, et ayant mandé à son frère Saint Majan qu'il vint, il print une fourche, et la traisnant par terre il marcha environ deux lieues de Bretagne, en quarré, & à mesure qu'il traînait ce baston fourchen la terre (chose étrange) se levait de part & d'autre, & formait un gros fossé, qui servait pour separer les terres qui luy avaient été données, de celles de son Fondateur, lequel enclos a esté toujours tenu en telle reverence, que jadis il servait d'Azile & lieu de refuge aux mal-faicteurs, et n'y eut on osé rien semer, ni y labourer les terres comprises dans ce pourpris; pour les punitions arrivées à plusieurs, qui ayant attenté de prophaner celieu, avaient été chastiez de mort subite. (Voir note p 13)

III. Le Comte Comorre ayant veu de ses yeux ce grand miracle, outre le don du fond du Monastère, le fit bastir à ses frais, ayant convoqué des ouvriers de toutes parts à cette fin, auxquels Saint Majan donna le plan & dessein du bastiment. Cependant qu'on édifiait le Monastère

matériel, Saint Goezrou disposait les pierres vives, pour le bastiment spirituel d'une Sainte Communauté, instruisant grand nombre de jeunes gens (hommes), qui désireux de la perfection s'estaient rendus ses Disciples. Une seule chose incommodait Saint Goezrou en ce lieu, c'était la disette d'eau, tant pour l'usage de son Monastère, que pour la commodité des ouvriers, qui l'allaient quérir bien loing delà. Mais Dieu pourveut, et luy revela un certain endroit, où ayant fouï deux pieds en terre, il trouva une bonne source d'eau vive, laquelle S. Mayan nettoya et dressa, ayant cavé un bassin de pierre grise pour recevoir l'eau, qui delà allait par un petit ruisseau, arroser un Ebéne, que Saint Goezrou avait planté de sa propre main. Le Monastère estant achevé, l'Eglise fut dediée par Saint Hoüardon Evesque de Léon, l'an 642, lequel admirant la sainteté de S. Goezrou, trois ans après, l'appela près de soy, & pour l'arrester luy donna un Canonicat en son Eglise, mais le saint Abbé ne pouvant oublier sa Chère solitude, obtint par importunité permission de retourner en son Monastère, à l'extrême contentement de ses Religieux. (Voir note p14)

IV. Il fuïait la conversation des femmes, et ne leur permettait l'entrée de son Monastère, excepté l'Eglise, et pour marque jusques où elles pouvaient aller sans scrupule ny danger, il fit élever une grande pierre, outre laquelle une femme ayant voulu passer en mépris de la défense du Saint, elle tomba à terre roide morte. Une autre femme ayant poussé une sienne compaigne outre la ditte pierre, receut pareil chastiment de mort subite, & celle qui avait esté poussée contre son gré n'eut point de mal. Pendant qu'on travaillait à son Monastère, il avait de coustume d'aller par les villages circonvoisins, quester des vivres pour ayder à nourrir ses ouvriers: Un jour ayant demandé un fromage de lait

à une femme, il en fut éconduit, la femme luy disant qu'elle n'en avait point; le Saint en souriant luy répondit, certainement tu mens à ton escient, et dis la vérité sans y penser, car tu crois avoir le fromage dont tu m'as refusé, et tu n'en as aucun, quelque temps après elle alla voir en son armoire, et trouva tous ses fromages convertis en gros cailloux tels qu'on voit au rivage de la Mer, ce qu'ayant veu, elle le porta au Saint, se jetta à ses pieds, luy demanda pardon, & ayant receu sa benediction s'en retourna en sa maison; en mémoire de ce miracle, ces cailloux furent longtemps gardez en l'Eglise Parrochiale de Land-Goezvon.

V. Cependant qu'il gouvernait ses Religieux avec une grande édification de tout le monde, le bon Prelat S. Houardon tomba malade, & se craignant de l'issuë de sa maladie, luy demanda qu'il le vint assister, & après avoir receu de ses mains le St Viatique & l'Extreme Onction, il en chargea ses Chanoines de l'élire leur Pasteur, à quoy ils ne manquèrent & fut éleu Evêque de Leon, l'an de grace 650, sous le Pontificat de Saint Martin, I du nom, Martyr, l'Empire de Constantin III. fils d'Heraclé, & le règne de Salomon II. Roy de la Bretagne Armorique, & Saint Armabel Archevesque de Dol. Il gouverna son Eglise vingt & quatre ans avec une extrême vigilance; l'an six cent septante & cinq, estant allé avec son frère Saint Majan visiter S. Corbasius, qui faisait bastir un Monastère au lieu où de present est la ville de Kemperlé, Dieu le retira de ce monde par un étrange accident. Considerant la structure de l'édifice, en la compagnie de St Corbasius, de propos en autre, on vint à parler de Monastère de St Goezvon, lequel commença à en faire une ample description, & louer l'ouvrage, spécialement du chœur de l'Eglise, pour

l'embellissement duquel Saint Majan avait employé toute son industrie, car il estait excellent Architecte. Ces discours déplaisaient extrémement au Maistre Architecte de S. Corbasius, lequel pensant que l'oüant autre de sa profession en sa presence, & preferant l'ouvrage d'autruy au sien, on luy faisait tort, conceut une étrange haine contre Saint Goeznou, et estant monté sur les échaffaux dressez pour l'embrisser l'Eglise, se promenait d'un bout à l'autre, & passant par dessus le Saint, il laissa (comme par mégarde) tomber son marteau droit sur sa teste, qui luy brisa le crane, offensa la dure mère, & penetra jusques dans le cerveau.

VI. Le Saint Prelat tomba à terre de la violence du coup, & s'estant fait porter dans l'Infirmerie, se disposa à la mort, ayant très-expressement deffendu qu'on ne s'enquit de l'autheur de sa mort. Il receut ses Sacremens avec une extraordinaire dévotion, & ayant recommandé son Eglise au Souverain Pasteur, rendit son Ame entre ses mains, le 25 octobre au dit an 675. & fut solemnellement enterré par S. Corbasius & ses Religieux, crainte que les Députez du chapitre de Leon ne leur enlevassent son Corps. Icy l'Autheur de sa Vie s'estend par une ample & docte Paraphrase, à prouver que sa mort peut estre nommée Martyre, & conclut disant, que Dieu a voulu par une spéciale Providence, qu'il mourut à tel jour, que Rictius Varus fit martyriser à Soissons les Saints frères Crespin & Crespinian, Ut dies qui ob duorum martyrum agonem celebris erat, testis veneratione celebrior haberetur. Son corps ne fut guere sous terre, que Dieu commença à manifester par miracle la gloire dont son Ame jouissait dans le Ciel, ce qui fit qu'on leva ses ossements de terre, & les mit-on en la Sacristie parmy les autres Reliques. S. Majan se trouva à cette translation, & demanda instamment quelque portion des Reliques de Saint Goeznou pour emporter en Leon,

mais il en fut éconduit, néanmoins il fut si importun, que l'Abbé Saint Corbasius luy promit, que s'il le pouvait reconnaître parmy les autres Reliques qui estaient dans le Thresor dudit Monastere, on le luy donnerait. Il accepta la condition, & passa la nuit suivante en Oraison, & environ la myt. nuit, S. Goezzron luy apparut, environné d'une admirable clarté, ayant la mytre en teste, & la Crosse en main, le remerciant du soin qu'il avait de transporter ses Reliques en son Diocese; & l'assura que tout réussirait à son contentement. (voir note p. 14)

VII. St. Majan remercia de cette faveur, & le matin ayant célébré la Messe, il fut conduit en la Sacristie, où on avait exposé à nud toutes les Reliques, qui estaient en grand nombre en cette Abbaye, lesquelles ayant dévotement baisées, il posa les genoux en terre, & pria Dieu de luy daigner reveler les quelles estaient celles de son frere S. Goezzron, la prière faite il se leva, et comme il eut déployé le linge dans lequel il voulait les envelopper; tous les ossements du Corps de S. Goezzron s'ostèrent d'avec les autres, & se posèrent sur le dit linge, mesme son Chef, qui avait esté separé du Corps, s'y trouva aussi, dans lequel paraissait la marque du coup de marteau qu'il avait receu. St Majan extremement réjouy de ces succès, print congé de S. Corbasius & ses Religieux, & apporta ce tresor en Leon, mettant une portion des dites Reliques au tresor de l'Eglise Cathedrale, & le reste en l'Eglise de Land-Goezzron, où elles sont reverées du peuple en grande devotion. Je ne veux pas oublier qu'en mémoire du grand miracle, dont nous avons parlé cy-dessus, on fait tous les ans une solennelle Procession en ladite paroisse de Land-Goezzron, le jour de l'Ascension, en laquelle deux grands Seigneurs teste nuë, revestus de Surplis, portent sur un riche Brancquart les Reliques de ce Saint Prelat, à l'entour de son enclos miraculeux,

qui contient pour le moins deux bonnes lieues de chemin, ces Seigneurs, voire jadis nos anciens Ducs & Princes de Bretagne, se trouvaient bien honorés de rendre cet officieux & devot service à ce grand Saint, à la gloire de celuy qui l'a conduit à la Beatitude dont il jouit ès Cieux, où nous conduisent le Père, le Fils & le S. Esprit - Ainsi-soit-il.

Parmi les Seigneurs & Princes qui soutirent les Reliques de S. Goesnou, on cite Charles de Blois, qui le premier donna cet exemple de piété en 1342; Jean V, l'imita en 1417; et le duc Pierre, fit la même procession avec le Connétable Arthur son oncle, en 1455. (Voir note p 14)

La vie de ce Saint, ajoute Albert Le Grand, fut escrite en beau style latin, & divisée en 9 Leçons, ensemble avec le reste de l'Office de sa feste, en vers latins aussi, ou pour mieux dire Rythme du temps, la quantité n'y estant pas observée, par Guillaume, Lustre & Chanoine ou Aumonier d'Eudon Evesque de Leon, auquel il la dedia, l'an 1019, qui estait le 24 de son Pontificat. Le Breviaire ancien de l'Eglise de Leon en a 9 Leçons le 25 octobre, & les anciens Legendaires manuscrits des Eglises Cathedrales dudit Leon, & de Notre-Dame du Foll-coat au dit Evesché, tous ceux qui ont escrit le Catalogue des Evesques de Leon l'ont obmis, hormis le catalogue manuscrit de l'Eglise Prioriale de Loc-Christ en Isclwez, & celuy que Noble & Discret Mre Rolland Poulpiquet, Sieur du Feuntoeun-Speurz, Chanoine de Leon, & le Seigneur Baron du Vieux-Chastel m'ont communiqué.

Monsieur L'Abbé Cresvaux, après avoir donné un abrégé de la vie de S. Gouesnou par Albert-le-Grand, ajoute :

Le Chef & le Bras en argent qui renfermaient une partie des Reliques du Saint ayant tenté la cupidité des révolutionnaires, ils s'en emparèrent ; et depuis cette funeste époque, les reliques ont été perdues ; il n'en reste plus qu'un doigt, qui est encore l'objet de la vénération des fidèles.

Le culte de S. Gouesnou était établi dans les diocèses de Léon, de Dol & de S. Brieuc. Ce dernier a une paroisse qui porte le nom du Saint & l'honore comme son patron. Il donne aussi son nom à une Rue & à une Fontaine de la ville épiscopale. Nous croyons qu'il se trouvait autrefois dans cette rue une chapelle qui lui était dédiée.

NOTES

Ces notes relatives au texte manuscrit sont extraites de « GOUESNOU D'HIER ET D'AUJOURD'HUI » d'Albert BOSSARD et nous ont été communiquées par Louis LALOUER de Gouesnou. Qu'il soit ici remercié.

I - Cette vie de Saint Gouesnou - transcrite ici en orthographe moderne pour en faciliter la lecture- est extraite d'un volumineux ouvrage : « La Vie des Saints de la Bretagne Armorique »- édité pour la première fois entre 1634 et 1636 par le P. Albert Le Grand.

Tout ce que raconte ce Dominicain morlaisien n'est sans doute pas « Parole d'Evangile ». On a pu lui reprocher de manquer de sens critique ; de mélanger l'Histoire et les histoires. . . la vérité et la légende ou le merveilleux : « Cependant ce bon religieux n'a donné que ce qu'on croyait pieusement et universellement à son époque » (De Kerdanet) Et son oeuvre reste une source précieuse - sinon parfois unique - de renseignements sur notre passé.

« La vie de Saint Gouesnou est considérée par les savants comme l'une des plus sûres » écrit Ch. Calvez dans « Les Pères de la Patrie au Bro-Léon », avant de raconter l'arrivée de

la famille du saint en Léon - avec quelques détails différents ou complémentaires de ceux qu'on vient de lire plus haut.

« Le chef de Clan - le pentiern - Tudon, avec toute sa famille, avec ses clients et ses nombreux serviteurs, aborde sur cette langue de terre située entre les vastes estuaires de l'Aber-Wrac'h et de l'Aber-Benniget.

Ils n'y arrivent pas les premiers, car le PLOU est déjà constitué et s'appelle le PLOUDINER ; d'où sortiront plus tard Lannilis et Landéda . Nul doute que s'ils avaient été les premiers occupants, le Plou se fût appelé : Plou-Tudon. . .

Le Père Tudon bâtit son oratoire dans le Ploudiner, en un endroit qui porte son nom : Loc-Tudon, devenu « Loctunou ou Lothunou » près du manoir de Kerdrel, au bord de l'Aber-Benniget, en Lannilis.

Plus tard, il dut quitter cet ermitage pour aller en construire un autre près du monastère de son fils Gouesnou : il y a sur la route de Brest à Guipavas le Coatudon et la Chapelle de Saint Thudon.

Le fils aîné Majan se contente de traverser la rivière et sur la rive gauche, il élève sa logette, près d'un ancien ouvrage romain appelé Castel Collob - aujourd'hui Castel-Houloup ou Castellouroux en Plouguin, à l'endroit marqué encore aujourd'hui par la chapelle de Loc-Majan. . . Plus bas sur la côte, il y avait aussi autrefois une chapelle en l'honneur de Saint Majan, et le fameux château de Trémazan, là tout près, porte aussi son nom.

Nous savons peu de choses de sa soeur Tudonia. On nous dit seulement qu'elle s'en va vers l'est dans la forêt « Douna » - la forêt la plus profonde - et s'établit dans le Plou Abennoc - devenu Plabennec - puis plus tard, dans la Paroisse de Lann-Beluoc, devenu Lambézellec.

* * * * *

II - Le COMORRE d'Albert Le Grand n'est pas autre que le fameux CONOMOR dont il est question dans plusieurs vies de saints bretons, note M. Thomas dans l'édition de 1901 des « Vies des saints de la Bretagne Armorique ». M. de Kerdanet, lui, pense que « le nom de Comorre ou Con Mawr n'était qu'un titre que nos roitelets de Tréguier, de Léon et de Cornouaille avaient adopté à différentes époques. En effet, la France leur ayant défendu de prendre la qualité de roi, ils avaient enflé, autant qu'ils l'avaient pu, leur titre de con ou de comte, en y ajoutant le mot de « mawr » (Meur) - qui signifiait le grand, le puissant ». En tout cas, ce comte (Commorre ou Conomor) avait d'après l'ancienne vie de St Gouesnou (écrite en l'an 1019, par un prêtre appelé Guillaume et dédiée par lui à Eudon Evêque de Léon) très près de Langouesnou un manoir dont les ruines subsistaient encore aux premières années du XI^{ème} siècle : il y était attiré par les chasses de la Forêt Douna.

« La petite chambre où St Gouesnou vaquait à prières, jeûnes et oraisons » est le « Pened-ti » ou peneti (lieu de pénitence : en latin paenititium)- au lieu appelé « le pénéti ». . .

« à peu de distance de Gouesnou . . . au delà du Bois, près d'un petit ruisseau qui coulait jadis sous la petite chapelle du Pénéti - chapelle dont il ne reste aujourd'hui de trace qu'une roche plate, à peu près ronde, sur laquelle pendant des siècles et maintenant encore on chante un cantique lors de la procession du jour de l'Ascension . « Le Saint avait donc là, son ruisseau, sa fontaine, son oratoire et sa cellule » (De Kerdanet). C'est là aussi que se trouve la « Chaire de St Gouesnou » (Kador Sant Gouesnou).

Quant à l'enclos dont St Gouesnou traça les limites entraînant son « bâton fourché », on peut se demander s'il correspond au parcours emprunté par la procession du jour de l'Ascension : la Troménie (Tro-Minihy : le tour du monastère). Dans une vie des saints Bretons publiée en 1727, Dom Lobineau rectifie la dimension du terrain concédé et ne le porte qu'à « quatre stades carrés », ce qui donne une étendue d'environ 556 mètres carrés.

Cette mesure est bien suffisante pour comprendre tout le terrain occupé par l'église et le cimetière qui l'entoure, puis celui qui va jusqu'à la route de St Renan, qu'on appelle encore aujourd'hui : « l'enclos ». De Kerdanet affirme en 1837 qu'on « remarque encore au midi de l'église, l'enclos de cet ancien monastère. Nous croyons que c'est là le véritable sillon qu'avait tracé le Saint, car on y distingue quelques restes de douves ou de fossés, tandis que le grand enclos n'offre rien de semblable. C'est également à cet enclos - dit-il, qu'on doit attribuer les « quatre stades carrés (à chaque face) dont parle Lobineau, et qui faisaient en tout deux mille pas géométriques ». Mais de Kerdanet a-t-il jamais visité les lieux ? Car l'espace qu'il indique n'a pas cette importance : 4 stades = environ 800 m de côté ; l'enclos est bien plus restreint.

* * * * *

III - On conservait autrefois dans la cour du manoir de Kergroas, de gros galets ronds qui passaient pour être les fromages pétrifiés par St Gouesnou. Aux dires de Yann ar Gall (Ab Sulio) dans son récit de la Troménie de 1931 (Cf. Voix de la J.A. N°8/1950) « ces pierres sont numérotées de 1 à 7 : seule la deuxième est conservée au manoir de Kergroas; elle se trouve chez M. Alain Le Fur, maire de la commune. Les six autres ont disparu ».

Près du manoir de Kergroas se trouvait encore il y a un siècle une auge de pierre : c'était disait-on le lit de Saint Gouesnou ; Gwele Sant Gouesnou. Cette auge lui aurait servi de lieu de repos à son arrivée, les habitants du pays lui ayant refusé asile. Au jour du pardon, les pèlerins s'y étendaient pour se guérir de douleurs ou s'en préserver.

* * * * *

VI - VII - Jusqu'à la Révolution, la tête et un bras de St Gouesnou, enchâssés dans des reliquaires d'argent, étaient conservés en l'église de Gouesnou. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un doigt. La paroisse de St Gouéno, près de Montcontour, dans les Côtes du Nord, posséderait aussi quelques reliques. . .

D'après de Fréminville (Antiquités du Finistère), les restes de St Gouesnou étaient auparavant enfermés dans un remarquable tombeau de l'église de Gouesnou : « il consistait, écrit-il, en un sarcophage richement orné, sur lequel sa statue était placée ». Détruit en 1793 ou 1794 « le squelette du saint y fut trouvé tout entier; ses ossements furent dispersés ; la tête seule fut conservée et déposée comme objet de l'anatomie à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Marine de Brest ».

Dans leurs éditions d'Albert Legrand, de Kerdanet, en 1837, note que de son temps « vivaient encore plusieurs personnes qui affirmaient avoir vu cette tête vénérable et y avoir remarqué la lésion dont parle la légende » ; et M. Thomas en 1901 ajoute « qu 'à l'amphithéâtre de Brest se voit encore une tête dans laquelle existe aussi une lésion ».

Pourtant, dès 1832, de Fréminville concluait : « depuis bien des années, elle en a disparu ; et quelque recherche que j'aie faite, je n'ai pu savoir ce qu'elle est devenue ».

Qu'en est-il exactement ? Essayons de faire le point :

Notons d'abord qu'il était assez difficile de trouver le squelette entier de Saint Gouesnou : son frère Majan n'avait-il pas déposé une partie de ses reliques au trésor de l'Eglise Cathédrale de Saint Pol ? De plus, au bout de neuf siècles ces os avaient eu le temps d'être passablement décomposés.

Quant à la tête du Saint, il était difficile de la déposer à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Marine où il n'existait pas à l'époque de collection anatomique.

Et même, si elle avait été déposée à l'hôpital, il est probable qu'en connaissant la valeur, on ne l'aurait pas exposée à la vue de tous et qu'on l'aurait rendue à l'église dès le rétablissement du culte.

Ceux qui se sont emparés des reliquaires à la Révolution étaient moins intéressés par des reliques que par les étuis d'argent qui les contenaient. Et on peut penser qu'au moment de les passer au creuset des orfèvres, ils se sont peu préoccupés des ossements qui s'y trouvaient : ils ont dû les jeter au premier endroit venu. . .

Et le prétendu tombeau de Saint Gouesnou, dont les bas-reliefs ornés de figures d'anges servaient de pavés dans l'église au moment où de Fréminville écrivait ? Ce n'est sans doute que le tombeau primitif de l'ancien recteur de Gouesnou - M. Touronce, qui fit bâtir l'église. La pierre tombale, qu'on voit aujourd'hui apposée au mur de l'église, et qui se trouvait autrefois inscrustée dans le pavé du choeur, doit être le vestige le plus important de ce monument.

On trouvait avant la guerre, à la fontaine Ste Brigitte (celle du « Lavoir Neuf » - route de Bourg Blanc) un bas relief représentant un ange avec une épée à la main droite. La maçonnerie exécutée par les allemands pour une réserve d'eau rend actuellement cette fontaine inaccessible.

écrit-il, en un sarcophage richement orné, sur lequel sa statue était placée ». Détruit en 1793 ou 1794 « le squelette du saint y fut trouvé tout entier; ses ossements furent dispersés; la tête seule fut conservée et déposée comme objet de l'anatomie à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Marine de Brest ».

Dans leurs éditions d'Albert Legrand, de Kerdanet, en 1837, note que de son temps « vivaient encore plusieurs personnes qui affirmaient avoir vu cette tête vénérable et y avoir remarqué la lésion dont parle la légende » ; et M. Thomas en 1901 ajoute « qu 'à l'amphithéâtre de Brest se voit encore une tête dans laquelle existe aussi une lésion ».

Pourtant, dès 1832, de Fréminville concluait : « depuis bien des années, elle en a disparu; et quelque recherche que j'aie faite, je n'ai pu savoir ce qu'elle est devenue ».

Qu'en est-il exactement ? Essayons de faire le point :

Notons d'abord qu'il était assez difficile de trouver le squelette entier de Saint Gouesnou : son frère Majan n'avait-il pas déposé une partie de ses reliques au trésor de l'Eglise Cathédrale de Saint Pol ? De plus, au bout de neuf siècles ces os avaient eu le temps d'être passablement décomposés.

Quant à la tête du Saint, il était difficile de la déposer à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Marine où il n'existait pas à l'époque de collection anatomique.

Et même, si elle avait été déposée à l'hôpital, il est probable qu'en connaissant la valeur, on ne l'aurait pas exposée à la vue de tous et qu'on l'aurait rendue à l'église dès le rétablissement du culte.

Ceux qui se sont emparés des reliquaires à la Révolution étaient moins intéressés par des reliques que par les étuis d'argent qui les contenaient. Et on peut penser qu'au moment de les passer au creuset des orfèvres, ils se sont peu préoccupés des ossements qui s'y trouvaient : ils ont dû les jeter au premier endroit venu. . .

Et le prétendu tombeau de Saint Gouesnou, dont les bas-reliefs ornés de figures d'anges servaient de pavés dans l'église au moment où de Fréminville écrivait ? Ce n'est sans doute que le tombeau primitif de l'ancien recteur de Gouesnou - M. Touronce, qui fit bâtir l'église. La pierre tombale, qu'on voit aujourd'hui apposée au mur de l'église, et qui se trouvait autrefois inscrustée dans le pavé du choeur, doit être le vestige le plus important de ce monument.

On trouvait avant la guerre, à la fontaine Ste Brigitte (celle du « Lavoir Neuf » - route de Bourg Blanc) un bas relief représentant un ange avec une épée à la main droite. La maçonnerie exécutée par les allemands pour une réserve d'eau rend actuellement cette fontaine inaccessible.

Les grandes familles : ils étaient 125 chez les Tréguer

Antoine Tréguer, né le 12 octobre 1872, et Marie-Yvonne Le Verge, née le 24 juillet 1881, se sont mariés le 7 novembre 1897. Dimanche midi, salle des fêtes de L'Aberwrac'h, leurs descendants se sont réunis : ils étaient 125 et représentaient six générations ! Du fruit de leur mariage naquirent 14 enfants, dont quatre sont toujours vivants. 39 petits-enfants ont suivi, puis 75 arrière-petits-enfants, 57 arrière-arrière-petits-enfants et un arrière-arrière-arrière-petit-enfant.



1849 A LANDEDA
LA QUERELLE D'UN MAIRE ET D'UN CITOYEN ORDINAIRE

* * *

1848 : les Français, une fois encore, ont chassé, un certain Louis-Philippe, qui, contrairement à la coutume millénaire, s'était fait appeler « roi des Français » et non « roi de France ». Une fois de plus, le départ du roi, comme celui de ses prédécesseurs, Charles X en 1830 et Louis XVI en 1792, se fit dans le tumulte, l'agitation et le sang. La France se réveilla en 2ème République qui, comme la première, se révélera très éphémère.

Landéda, semble-t-il, vécut paisiblement ces événements, loin, au bout du monde, encerclé par ses deux abers, chacun préoccupé par ses ennuis quotidiens, ses joies et les querelles inévitables qui marquent l'histoire d'un village.

Justement, en 1849, une querelle, pour des motifs strictement privés, éclata entre le Maire et un de ses administrés et elle dut intéresser beaucoup de monde. Les distractions devaient être rares à l'époque, les déplacements difficiles - le train ne desservait pas encore Landéda - et il fallait bien alimenter les conversations, j'allais dire les ragots, le soir, à la veillée. De plus, quelle aubaine, le premier magistrat impliqué dans une affaire ! Et une affaire conduite par le Sous-Préfet en personne, personnage prestigieux (à l'époque) et auréolé de l'Autorité de l'Etat ! Et pourtant, comme nous allons le voir, ce qui se passa l'été de l'année 1849 fut bien banal et ne mériterait pas, de nos jours, un article dans les gazettes. Elle mérite cependant d'être racontée, car elle survint en un endroit du bourg qui a provoqué récemment quelques agitations (144 ans après).

En juillet 1849 le Sous-Préfet, à Brest, reçut la lettre suivante, écrite par un certain sieur Provendier, cabaretier à Landéda :

Landéda le 28 juillet 1849

Monsieur le Sous-Préfet

Je regrette d'être dans l'obligation de vous signaler un fait de monsieur le Maire de Landéda, fait qui dans les circonstances où l'on se trouve pourrait avoir des suites fâcheuses.

Je dois vous dire que ma maison donne sur la grande route menant de ce bourg à l'Armorique et que dans la partie sud elle n'est séparée du cimetière que de 7 mètres. Monsieur le Maire a sa maison dans la partie est de la mienne et a une écurie au bout ouest de sa propriété. Les eaux croupies qui dévalent de cette écurie s'écoulaient depuis quelques années par un chemin de traverse qui se trouve entre ma maison et sa propriété. Sur la prière que j'en avais adressée à ce monsieur, il avait fait faire par le cantonnier quelques travaux pour favoriser l'écoulement par le chemin de traverse, au moyen de ces travaux, je n'avais plus à souffrir de la stagnation des eaux devant mon domicile. Mais sans que je puisse m'en expliquer la cause, il a plu à M. Le Maire de faire défaire ces travaux et de rétablir la stagnation. Il est positif qu'en leur faisant suivre cette direction, elles occassionnent des exhalaisons de nature à compromettre la santé publique. Le voisinage du cimetière rend déjà cet endroit assez désagréable.

Je vous serais très reconnaissant de charger quelque membre du conseil de salubrité de Lannilis à se rendre sur les lieux afin de s'assurer de la vérité des faits que j'ai signalés et d'après le rapport qui devra vous êre dressé, j'ose croire que vous vous hâterez de faire comprendre à M. Le Maire qu'il est de son devoir de

seconder l'autorité supérieure pour toutes les mesures de bonne hygiène et qu'il doit donner aux eaux l'écoulement le moins susceptible de compromettre la salubrité publique.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Sous-Préfet, votre humble serviteur.

Signé lisiblement : *Provendier*

Ce monsieur Provendier était cabaretier sur la place du bourg, à l'emplacement exact de l'ancien magasin « La Léonarde », et, semble-t-il, il s'agit de la maison d'origine. Le chemin de traverse, menant vers Poulmanou, existe toujours au même endroit, à droite, en regardant de face ce magasin. Le Maire tenait une ferme donnant à la fois sur ce chemin et la place du bourg. Au départ du chemin, on peut encore apercevoir sur son bord droit un vieux mur en pierres manifestement ancien. A l'angle du chemin et de la place s'élève aujourd'hui une maison étroite mais haute de deux étages. En face du commerce, de nos jours, se trouvent une cabine téléphonique, la route, le terre-plein de l'église planté d'arbres et l'église. Autrefois, en face de cette même maison, il y avait la route en terre (peut-être empierrée mais ce n'est pas certain) large de 7 mètres, le mur du cimetière qui entourait l'église et celle-ci, différente de celle que nous voyons tous les jours, car elle a été reconstruite, à l'exception du clocher, vers 1850-1851.

La description de l'endroit par le plaignant est très réaliste, et rappellera quelques souvenirs aux anciens qui ont certainement en mémoire ces « eaux croupies » indissociables de l'environnement des fermes, termes convenables et polis pour décrire ce que, dans ma jeunesse, on appelait tout simplement purin et maintenant, d'une manière plus élégante, lisier. Cette lettre courtoise décrit une partie peu ragoûtante de la place du bourg, probablement boueuse, et envahie par le purin de monsieur le Maire. Le plan que dressera l'expert (voir également à la mairie l'ancien cadastre de 1842) montre, en 1849, un Landéda peu fourni en maisons et entouré de quelques champs et on s'imagine ce que devait être l'endroit en hiver quand le goudron et le béton, sans évoquer les moyens financiers pour l'entretien, n'existaient pas. Pour certains, souvenez vous des années 1950 dans plusieurs endroits ...!

Il faut remarquer que monsieur Provendier ne veut faire intervenir les autorités que pour le bien général et la salubrité publique et qu'en aucun cas, attitude adroite, il sollicite les autorités pour son intérêt personnel. Le Sous-Préfet était ainsi obligé d'agir.

Il le fit, le 6 août 1849, en adressant au Maire, une lettre fort courtoise en l'invitant *« à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire disparaître l'inconvénient ... vous comprendrez franchement qu'un maire doit être le premier à donner l'exemple ... »* La courtoisie n'empêche pas la fermeté et le Sous-Préfet lui ordonna, en fin de lettre, de l'informer des actions entreprises pour le ... 10 août. Le haut fonctionnaire le sommait donc d'oeuvrer, et vite !

Il fallait plus pour intimider monsieur Le Gendre, maire d'une rude commune maritime du Léon et le 10 août, il répondit qu'après avoir consulté le Conseil Municipal, celui-ci *« est d'avis que l'écoulement de ces eaux soit maintenu dans l'état actuel, atttendu qu'il n'offre pas d'inconvénient au sieur Provendier comme il veut le prétendre et que de tout temps l'écoulement a eu lieu par cet endroit sans que jamais personne s'en est plaint et que ce petit ruisseau borde le chemin vicinal qui conduit à l'Armorique ... »* Ces correspondances, nous éclairent sur l'état des lieux . Le « petit ruisseau » (sortant de l'écurie, ne l'oublions pas) stagnait devant l'ancienne Léonarde - remplacée aujourd'hui, à côté, par le nouveau magasin «Le marché des Abers »- provoquait sans doute une mare noirâtre du plus bel effet et coulait ensuite le long du chemin bordé de champs où furent construits plus tard ce que nous avons appelé les « maison Quintin et (feue) maison Poitevin ».

Il est tout de même curieux de constater que le Maire avait, avant la plainte du carabetier, effectué des travaux pour lui éviter ces désagréments en détournant le flot du chemin

et qu'ensuite il les avait détruits. Peut-on expliquer cela par le souci du Maire de ne pas importuner un autre, ou suite aux conséquences d'une querelle opposant les deux hommes ? Querelle de voisinage ou conflit opposant Provendier à la municipalité ? N'oublions pas que, en 1844, la municipalité avait sévèrement réglementé les horaires d'ouverture des cabarets et lieux publics pour lutter contre la licence et les troubles publics (voir cahier n°34 « Landéda ... village dangereux et dissolu »)

Le Sous-Préfet n'apprécia sans doute pas la réponse du Maire et peut-être encore moins l'attitude du Conseil Municipal que cette mare de purin, étalée sur l'axe principal de la commune, ne semblait pas beaucoup émouvoir. Le 20 août, il ordonna à « l'agent voyer » de Lannilis de procéder à un examen des lieux, car, dans cette affaire, le Maire était juge et partie (comme l'explique le Sous-Préfet à l'agent : « *je ne puis m'en rapporter entièrement à lui* (au maire) ». La confiance avait des limites !

L'agent examina donc les lieux et son rapport du 8 septembre 1849 ne laissa aucun doute au Sous-Préfet : il y a bien écoulement important « des eaux d'écurie » -traduisez : purin- qui orne le devant du cabaret et « *que M. Le Maire s'est trouvé sur les lieux et a convenu que les eaux doivent s'écouler selon la direction c-d.* » (c'est-à-dire, sur le plan joint au rapport, vers le nord, par le chemin vers Poulmanou, en s'éloignant de la place). L'agent précisa que le Maire n'avait pas fait disparaître l'obstacle qui aurait permis aux eaux de s'écarter du bourg et ajoute « *... je pense, M. Le Sous-Préfet, qu'il lui faudra une invitation de votre part pour qu'il facilite l'écoulement des eaux par le petit chemin ...* »

Manifestement, l'agent avait compris que le Maire n'était pas disposé à quelconque concession.

Le 11 septembre, le Sous-Préfet se fâcha et lui écrivit « *... dans l'intérêt de la salubrité publique je vous invite à prendre immédiatement de mesures pour faire cesser cet état de chose. Vous comprendrez que c'est à vous de donner l'exemple ...* » Il menaça le Maire en lui rappelant que l'article 471 du Code pénal punit d'une amende « *ceux qui auront jeté ou exposé au devant de leur édifice des choses de nature à nuire par des exhalaisons insalubres* »

Il termina par ces termes « *... j'aime à croire qu'il m'aura suffi de vous donner ce simple avis pour que vous fassiez disparaître l'inconvénient dont votre voisin se plaint avec raison. Je désire que vous m'en donniez l'assurance pour le 20 de ce mois ...* »

Les jours passèrent ... A deux reprises, les 21 et 25 septembre, le Sous-Préfet réclama énergiquement une réponse. Le Maire devait être très ennuyé par cette affaire et sa qualité de premier magistrat de la commune rendait sa position très incorfontable. Après tout, peut-être qu'au début, ce n'était pas une querelle mais tout simplement l'adaptation difficile, aux moeurs de l'endroit, d'une personne (le cabaretier) peu habituée à la campagne et supportant difficilement les écoulements « naturels » de purin. Les crèches et écuries étaient nombreuses, dispersées et souvent en bordure des routes et chemins et cela jusqu'à la moitié du XXème siècle. A chaque crèche, son tas de fumier, ne l'oublions pas ... Ce qui expliquerait la surprise du Maire et la désapprobation des conseillers municipaux devant une attitude si peu campagnarde. Notons l'énergique, surprenant et rapide soutien du Sous-Préfet dont bénéficia monsieur Provendier dans cette petite affaire et imaginez un tel désagrément de nos jours. A quel niveau et dans quels délais serait-il réglé ?

Le Maire rendit les armes et se plia totalement aux désirs du Sous-Préfet (qui étaient des ordres) et terminons par la réponse qu'il lui adressa enfin le 27 septembre 1849 :

A Landéda le 27 septembre 1849

Monsieur le Sous-préfet

En réponse à votre lettre du 11 août courant, j'ai l'honneur de vous informer que c'est avec peine que je me suis rendu à votre invitation et que j'ai fait détourner de son cours naturel l'eau qui sort de mon écurie pour être conduite vis à vis de la propriété de Le Vourch d'où elle ne pourra s'écouler et demeurera stagnante bien que le renseignement que vous avez fait prendre et la plainte formée par le sieur Provendier soutiennent le contraire et que la prétendue propriété du dit Provendier n'existe que depuis 6 ans et qu'elle ait été bâtie le long du ruisseau qui borde le chemin vicinal qui conduit du bourg à l'Armorique.

Veuillez agréer ... etc... etc

Le Maire
(signé lisiblement) *Jean Le Gendre*

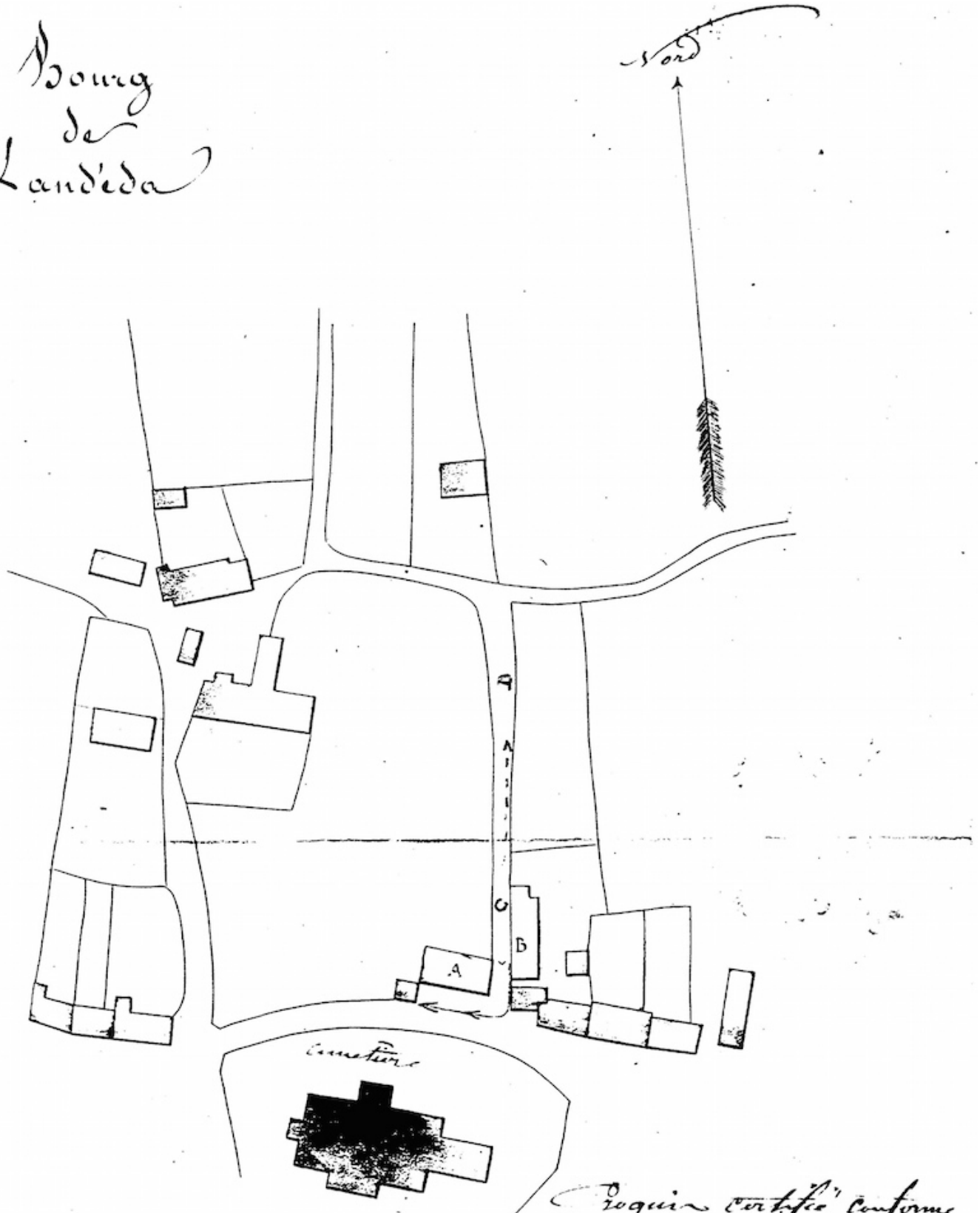
Désormais, les « eaux » ne s'écoulent plus devant le cabaret mais vont baigner la propriété d'un certain Le Vourch. En fait, il n'y eut qu'un changement de victime ! Le Sous-Préfet s'occupa-t-il de celle-ci, toujours au nom de la salubrité publique ? Je ne le sais pas.

Abily Marcel
Fils d'enfants de Landéda depuis 1550
et peut-être avant.

Sources :
- Archives départementales série 1Z133



Bourg de Landéda



Vu pour être certifié conforme au plan cadastral
à Brest le 8 7bre 1869
l'Ingénieur voyer d'Arrondt

Echelle de 1 à 1000.

UN MEURTRE A LANNILIS

* * * * *

Les articles de « LA DEPECHE DE BREST » recueillis par Paul-Louis APPRIOU, arrière petit-fils de la victime, relatent un événement tragique qui a suscité le déchaînement des passions.

Joseph APPRIOU, marin pêcheur, décéda à LANILDUT le 1er mars 1885, dans sa 46ème année ; son épouse Suzanne BLEAS quitta LANILDUT et vint tenir un bar à PALUDEN au lieu-dit Poulfougou. Elle était seule, son dernier enfant âgé de 23 ans ayant déjà quitté la maison familiale pour d'autres horizons.

13 septembre 1902

Un crime, qui a mis en émoi la paisible population de LANNILIS, vient d'être commis au village de Poulfougou, à un kilomètre de LANNILIS.

La victime, Mme Veuve APPRIOU, débitante de boissons, est âgée d'une cinquantaine d'années.

Hier, vers trois heures, Mme VAILLANT, demeurant à Paluden, en LANNILIS, voulant entrer chez Mme APPRIOU, trouva la porte fermée ; elle frappa et ne reçut pas de réponse. S'étant éloignée un instant, elle vit un individu sortir de la maison et courir dans la direction du pont de Paluden.

En pénétrant chez Mme APPRIOU, un horrible spectacle s'offrit à sa vue, la malheureuse débitante gisait étendue, baignant dans son sang, entre la table de la cuisine et un banc ; elle avait la figure en lambeaux, le nez presque arraché, le cou et le haut de la poitrine criblés de blessures.

La mort a dû être instantanée.

Le criminel s'est servi de tessons de bouteilles et de couteaux pour accomplir son forfait.

La gendarmerie, prévenue aussitôt, a commencé les recherches.

De graves soupçons pèsent sur un sieur C. de LANDEDA, que les gendarmes recherchent et qui a été vu dans la maison et aux alentours quelques instants avant le crime.

Tout porte à croire que le coupable ne tardera pas à être arrêté.

Le vol semble être le mobile du crime, car on n'a trouvé que dix centimes dans le comptoir du débit. Il est probable que la victime a surpris le voleur et que ce dernier, pour ne pas être dénoncé, l'a frappée jusqu'à ce que la mort s'ensuive.

14 septembre

MM. FENOUX, juge d'instruction, et JACQUET, substitut du Procureur de la République, accompagnés du docteur ROUSSEAU, se sont rendus, hier matin, à LANNILIS. Le Docteur ROUSSEAU a pratiqué l'autopsie de Mme. APPRIOU.

M. FENOUX a procédé ensuite à l'interrogatoire de Mme VAILLANT, demeurant à Paluden, qui la première, découvrit le crime. Le parquet n'a fait aucune arrestation. Le sieur C. de LANDEDA, sur qui de graves soupçons pèsent a pris la fuite. Des ordres sont donnés pour son arrestation. L'enquête continue.

4 octobre

A la recherche de l'assassin

Le drame de LANNILIS continuant plus que jamais à défrayer les conversations et à exciter la curiosité publique, il nous a paru intéressant de nous rendre sur les lieux et d'y faire une enquête. De ce voyage, nous n'avons rapporté aucun document précis. Nous pouvons, toute-

fois, dire que la terreur règne partout dans la région de LANNILIS et que C., l'assassin présumé de la veuve APPRIOU, continue à dépister les recherches les plus habiles.

A LANNILIS

A 10h50, quand le train de BREST entre en gare de LANNILIS, les habitants s'arrachent littéralement la « Dépêche », se la passant de main en main et parcourent avec avidité les passages concernant le meurtre de Mme APPRIOU. De tous côtés, les paysans ne parlent que de cette affaire sanglante. A la sortie de la messe, quand la place reprend son animation journalière et que les débits voisins s'emplissent de cultivateurs, il n'est question que du meurtre de Poulfougou.

Sur l'avenue même - dans cette charmante avenue bordée de hêtres qui conduit de la gare au bourg - les femmes en promenade s'arrêtent, en groupes nombreux, et causent tout bas de C. Si vous interrogez quelqu'un sur cette affaire, immédiatement les bouches se ferment et c'est le mutisme complet.

Vendetta !

On n'a rien vu, rien entendu : pour un peu, on ne connaîtrait pas C.

Cet homme semble avoir un empire extraordinaire sur ses compatriotes car il sait leur imposer silence.

Vendetta !

La gendarmerie à pied de LANNILIS veille jour et nuit. Des battues sont vainement effectuées de tous côtés. Les paysans eux-mêmes n'osent rien dire aux représentants de la force publique.

Un des gendarmes nous déclarait hier :

- Nous voudrions cependant bien l'arrêter; notre amour-propre est en jeu et nous y mettons un point d'honneur.

Un cultivateur quelque peu loquace voulut bien, tout de même, nous faire ses confidences

- Le lendemain du crime, dit-il, trois habitants de LANDEDA virent C. se promener vers 5h15 du matin. Savez-vous à quelle heure la gendarmerie fut avertie ? A 10h30 seulement, c'est-à-dire cinq heures après. Le maréchal des logis fut prévenu du fait par un soldat permissionnaire, qu'un habitant avait chargé de la commission, n'osant pas la faire lui-même.

Certainement, l'assassin a dû ramper dans les talus qui bordent chaque champ. Dans ce pays accidenté, on peut facilement se cacher. D'autre part, C. n'était pas loin, la semaine dernière. Voici pourquoi : Après avoir écrit et apposé sur les murs d'un négociant de LANNILIS une proclamation de représailles sur toute personne le dénonçant, il se réfugia dans un magasin à bois près de la cale de PALUDEN, au débarcadère du pont. Ce magasin appartient à M. CARAES, propriétaire de la scierie mécanique de LANNILIS. Très souvent, les bateaux s'arrêtent là pour décharger leur bois.

Eh ! bien, un matin, un des marins découvrit cette chose probante : la proclamation de C. était reproduite au crayon sur des piles de planches superposées. On prit l'affiche en question pour la comparer. C'était exactement la même écriture, provenant incontestablement dudit auteur.

C. avait donc passé une nuit dans ce magasin.

Maintenant, s'est-il attiré la complicité d'un patron de bateau pour fuir en pleine mer ? On ne le sait encore. Peut-être pourrait-on voir de ce côté et ne pas chercher C. où il n'est plus.

Une autre fois, quatre gendarmes faisaient une ronde, vers onze heures du matin, près du bois de la Motte. Tout à coup, ils aperçurent le meurtrier qui prenait la fuite. Ce fut tout. C. avait déjà disparu.

Plus loin, une vieille femme, qui connaît intimement l'assassin, nous disait : - Nous ne dirons rien ; c'est inutile de nous interroger. D'ailleurs, les parents de C. ont menacé formellement d'incendier les fermes de ceux qui dénonceraient leur fils.

L'autre jour, nous l'avons croisé en route ; nous aurions pu l'arrêter, mais, voyez-vous, Monsieur, tout çà, c'est l'affaire de la gendarmerie ! (sic).

C. a cet avantage de ne pas être connu dans le pays. Il a 22 ans seulement et n'était ici que depuis le mois d'août dernier. Puis, de tous côtés, les cultivateurs fournissent des indications fausses ou contradictoires.

- Croit-on réellement, demandons-nous, à la culpabilité de C. ? Oh! Elle ne fait aucun doute pour personne.

Chemin faisant, nous rencontrons des chasseurs, accompagnés de leurs chiens; et, joyeusement, ils nous accostent en ces termes :

- Nous nous sommes mis dans la tête de rechercher l'assassin de la veuve APPRIOU. Si nous le trouvons, tant pis pour lui, il récoltera quelques grains de plomb dans les jambes.

Dans le débit où C. passait généralement ses journées, nous demandons le signalement du meurtrier. Figure longue, répond la débitante, cheveux bruns, le visage efféminé et imberbe, 1m65 de taille, l'allure dégagée et assez distinguée. Puis, se reprenant, la brave femme se tait, songe aux menaces d'incendie et clôt la conversation en disant : - je n'en dis pas plus, car C. est armé, j'en ai peur. On dit même qu'il a dérobé le révolver d'un jeune homme des environs. Ne pouvant obtenir plus de renseignements à LANNILIS, nous prenons le parti de porter nos pas vers Poulfougou, où se commit l'attentat.

La maison du crime

Le petit hameau de Poulfougou est situé sur la route de LANNILIS à PLOUGUERNEAU. Il compte cinq habitations au plus, cinq fermes nichées dans les coteaux verdoyants et boisés qui bordent le chemin. La mer vient former là une baie, de dimensions relativement petites, sur laquelle est jeté un pont suspendu. Ce paysage ne manque certainement pas de charme et la riante poésie qu'il inspire au passant est une navrante contradiction avec l'épouvantable drame qui s'y est déroulé.

Nous avons visité la maison du crime. Située sur le bord même de la route, elle est totalement isolée du restant des habitations et l'on conçoit bien que les cris de la victime n'aient pas été entendus.

Comme nous l'avons dit, la veuve APPRIOU tenait un débit fort bien achalandé, où les paysans s'arrêtaient volontiers à mi-chemin de PLOUGUERNEAU. Ici, l'audace du criminel paraît encore plus grande, si l'on considère que la route est continuellement sillonnée de voitures et de piétons et que le forfait s'est accompli en plein jour, à trois heures de l'après-midi.

Mme APPRIOUAL, femme d'un breveté canonnier du « Protet » actuellement en Chine, a pris la succession du débit. Elle nous a conté le motif du crime :

- Mme APPRIOU, nous dit-elle, avait refusé, le matin même, un litre d'eau de vie à C. Celui-ci promit de se venger. Vous connaissez le reste.

Entre temps, nous effectuons le tour du propriétaire. Un long couloir sépare le débit de la cuisine. C'est dans cette dernière pièce que s'est consommé le drame. La veuve APPRIOU a été saisie et renversée près de l'âtre pour être assommée ensuite. Au coin de la cheminée, on distingue encore une large tache rougeâtre, qui provient du sang de la défunte.

Nous demandons à voir Mme VAILLANT, la fermière qui, la première, eut connaissance du drame. Mais Mme VAILLANT a dû quitter précipitamment le Poulfougou et se réfugier chez des parents, dans un village voisin, pour échapper à une vengeance possible de C. L'assassin, en effet, ne cessait de suivre cette dame et de la menacer.

Au Poulfougou, un cultivateur nous déclare : - l'autre jour, j'ai rencontré C., accompagné de ses parents. S'il avait été seul, je n'aurais pas hésité à m'emparer de sa fragile personne,

mais j'ai craint les représailles des parents. C'est, d'ailleurs, l'opinion qui domine partout et, en attendant, on laisse courir toujours le coupable.

A l'ABER-WRAC'H

Quand nous pénétrons au « Restaurant de la Marine » (Aujourd'hui « A l'Escale »), Melle KERVOAL, la propriétaire, nous regarde tout d'abord d'un air méfiant. Elle nous prend pour un des « fins limiers brestois » dont l'arrivée dans ces parages est imminente. Mais, au cours du repas, s'étant ravisée, la glace se rompt et la restauratrice se montre sous un jour très curieux. Elle est, en effet, l'une des quatre victimes désignées par C., qui s'est vanté de détruire quatre personnes avant de se laisser arrêter. On a vu C. rôder plusieurs fois par ici, nous dit Melle KERVOAL. Je suis convaincue qu'il s'est réfugié chez une personne de la localité, pas bien loin d'ici.

Il y a quelques jours, C. était en état d'ivresse. Il entre en coup de vent dans mon débit et me demande à boire. Absolument terrorisée, je me suis hâtée de le servir, sans même lui réclamer l'argent, qu'il ne possédait pas d'ailleurs.

Cet homme m'effraie. Une seconde fois, il pénétra chez moi, couteau en main, et me réclama des vêtements de rechange. J'ai donné ce qu'il voulait sans souffler mot ; il m'aurait demandé mon magasin, que je l'aurais laissé faire.

Après tout, il a ses raisons pour m'en vouloir. Figurez-vous que je l'ai fait arrêter lors de son premier vol, avant son internement dans une maison de correction. Aussi, a-t-il promis, paraît-il, d'avoir sa vengeance. Je n'ai cependant pas le caractère peureux et j'ai l'habitude de molester plutôt rudement les chemineaux de passage, mais je ne puis surmonter ma peur de C. Et l'excellente femme, une inquiétude dans les yeux, termine ainsi : - Si jamais vous arrivez à mettre la main dessus, je vous offre à dîner. Nous quittons Melle KERVOAL sur cette promesse.

Sur la cale, des paysans flânent au soleil, le corps penché sur la balustrade, et la pipe bretonne aux lèvres. Ceux-là disent comme Melle KERVOAL, C. est chez une dame de l'ABER-WRAC'H. C'est là qu'on le trouvera.

A LANDEDA

M. Yves APPRIOU, fils de la défunte, que nous rencontrons peu après, nous entraîne dans la commune de LANDEDA, où habitaient tout récemment encore les parents de C.

M. APPRIOU est un ancien agent de la police brestoise. Il a quitté ce métier pour embrasser la profession de couvreur et il y gagne honorablement sa vie. C., dit-il a dû dérober un billet de 100 francs dans le tiroir du comptoir. Vous savez, les affaires étaient dans un complet délabrement, dettes que l'argent qui rentre n'arrive pas à combler.

Yves APPRIOU, après son mariage en 1900 avec Jeanne LE GENDRE, de LANDEDA, habitait une maison située près de la Mairie. Après quelques années dans la Gendarmerie Maritime au sortir de son service militaire, il reprit le métier qu'il avait suivi en apprentissage, de couvreur. Il était connu dans tout le canton où on le voyait toujours sur les toits, ce qui lui valut le surnom de « Ar C'haz ». Après LANDEDA, il vint s'installer à LANNILIS (la maison qui fait angle avant le bar « Le Tiparillo ») où son épouse, Jeanne dit « Tisane » Petite Jeanne - tenait un bar. Il acquit ensuite une ferme au 8 rue du Château (Château de la tête noire) loué tout d'abord à un coiffeur : M. TRICOTE, avant d'y construire la maison de ses rêves où il put loger sa nombreuse famille. Alors qu'il effectuait le dégrossi sur un pignon de cette maison, il chuta des échafaudages, d'une hauteur de 10 mètres ; on le releva conscient, ses dernières paroles entendues par sa fille aînée furent : « Gast, cette fois-là je suis baisé ». Il échappa aux plus lourds combats de la guerre 14-18 grâce à la naissance de son 6ème enfant vivant. Peut-être, est-ce à cela qu'il pensa, car il est dit que c'est la Bretagne qui paya le plus lourd tribut à cette guerre.

Revenons à notre affaire. A LANDEDA pendant que la cloche de l'église sonnait à toute volée pour l'office, il nous a été donné de jeter un coup d'oeil sur l'habitation rustique des

époux C.. Le propriétaire d'un débit avait pris ces gens en pitié ; devant leur misère, il les autorisait à se loger dans une remise qui sert, à l'occasion, de salle pour les repas de noces.

Le soir du crime, Mme C. parut accablée et ne cessa de pleurer à chaudes larmes. Mais le lendemain, l'attitude de la mère s'était modifiée ; au lieu de la femme éplorée, les gendarmes se trouvèrent en présence d'une mère qui défendit courageusement son enfant, protestant toujours de son innocence. Cependant, plusieurs soirs, on remarqua qu'elle ne se dévêtait pas, comme à l'ordinaire, pour prendre son repos.

La nuit tombée, une ombre se glissait furtivement dans la cour et pénétrait dans la remise par une fenêtre, laissée ouverte à dessein.

Un soir, la débitante mit sa bonne en faction, pendant que deux gendarmes étaient postés derrière des barriques. Dès que l'inconnu fut aperçu, la bonne cria, mais pas assez vite cependant, pour que C. - car c'était encore lui - n'ait pu prendre la fuite. Une autre fois, un garçon d'écurie grimpa dans le hangar, sur les poutres du toit, dans le but de saisir la conversation des époux C.. Ce fut peine perdue, car M. et Mme C. ne cessèrent de s'entretenir à voix basse. Quelques jours après, ainsi que nous l'avons dit, les époux C. se virent dans l'obligation de quitter LANDEDA et de se réfugier à BREST, devant la haine qui commençait à les entourer.

A LANDEDA, nous avons rencontré également des habitants de SAINT-PABU et les avons interrogés sur la véracité du bruit disant que C. s'était caché dans les grottes de cette commune. Voici quelle fut leur réponse : - Et, quand cela serait ? je vous assure que si je le voyais, je lui donnerais volontiers à manger sans que personne ne le sache. Tel est le résultat de notre enquête d'hier. Il en résulte que le pays paraît être sous la domination de C., le « Musolino » du Finistère.

7 octobre

Le crime de LANNILIS

Nous avons reçu, hier, plusieurs lettres signées d'habitants de l'ABER-WRAC'H et protestant contre certaines déclarations tendant à faire croire que C. avait pu se réfugier chez une dame de la localité.

La bonne foi des signataires de ces lettres ne fait de doute pour personne, et il est évident que les habitants de l'ABER-WRAC'H n'eussent pas hésité un seul instant à dénoncer l'assassin s'il s'était réfugié dans la commune.

D'autre part, la justice a fait surveiller de très près les côtes voisines, et notamment celles de ROSCOFF, dans la crainte que le coupable ne prenne la fuite par la mer. Quand les magistrats se transportèrent sur les lieux du crime, plusieurs bateliers donnèrent même la promesse formelle de ne pas embarquer C.. Mais ce dernier a pu gagner ROSCOFF depuis le 12 septembre et monter à bord d'un bateau en partance. Le mouvement dans ce port est, comme on le sait, très animé, et C. aurait pu dépister, une fois de plus, la vigilance des autorités chargées de le traquer.

Nous devons ajouter que toute la partie de notre récit d'hier, relative à des incidents qui se seraient passés dans une auberge de l'ABER-WRAC'H, se rapporte à des faits antérieurs au crime. C., en effet, alors qu'il se trouvait en état d'ivresse - ce qui lui arrivait souvent - menaçait ses compatriotes pour obtenir d'eux ce qu'il voulait. Mais il n'est pas retourné, depuis cette date, dans la commune de l'ABER-WRAC'H. L'aubergiste dont nous avons parlé ne l'a donc pas vu depuis l'assassinat de la veuve APPRIOU et n'a pu lui adresser la parole. Nous espérons que ces déclarations nécessaires auront mis fin à un malentendu.

5 octobre

Nous recevons la lettre suivante :

Laber-Benoît, 5 octobre.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je lis dans les numéros des 3 et 4 octobre de la « Dépêche » que le sieur C. se trouve caché dans une grotte de SAINT-PABU et que les cultivateurs le savent pertinemment.

Dans cette commune, aucun bruit semblable n'a circulé et nous ignorons si C. se trouve caché dans une grotte.

L.V.

1903

Le procès a lieu en l'absence de l'assassin. Jean C. est condamné par contumace, aux travaux forcés à perpétuité, par la Cour d'Assises du Finistère.

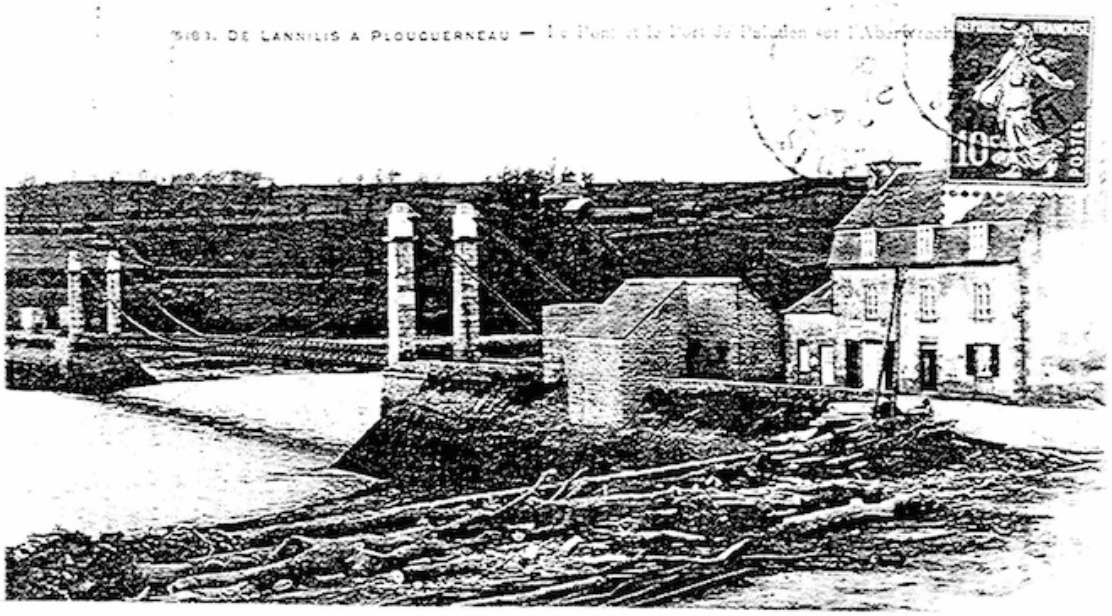
1928

La gendarmerie de VERSAILLES a arrêté, sous l'inculpation de vagabondage le nommé Jean C., né en . . . . à LANDEDA. Lorsqu'il y a deux mois, il se présenta au Commissariat de DREUX pour régler sa situation, on lui fit savoir qu'il y avait prescription et on dut le relâcher. Il se rendit alors à GARENCIERES, dans l'Eure-et-Loir, où il travailla dans une entreprise de battage, mais quitta son emploi le 15 décembre. Depuis cette date, il était sans travail et sans ressources, et c'est ainsi qu'il vint échouer à VERSAILLES, où il se fit arrêter.

C. a déclaré aux gendarmes que, pendant la guerre, il s'était engagé dans la Légion Etrangère, sous un faux nom. C'est sans doute ce qui lui a permis d'échapper aux recherches de la police. Quoi qu'il en soit, C. a été écroué à la prison Saint-Pierre à VERSAILLES. Il n'y est retenu que sous l'inculpation de vagabondage.

Ce fut un criminel audacieux et rusé. L'enquête de la gendarmerie ne tarda pas à l'époque, à établir la culpabilité du pêcheur Jean C. de LANDEDA, que l'on chercha en vain. Avec une rare habilité, le meurtrier sut, en effet, déjouer tous les plans dressés contre lui. Il fit plus : par des proclamations affichées en divers endroits, il reconnut son forfait et déclara qu'il ne se rendrait qu'après s'être vengé de quatre personnes. La terreur régna, car il ne s'agissait nullement d'une plaisanterie ; les proclamations étaient bel et bien de la main de C., la chose fut établie.

Tandis que le père du criminel, un vieux cocher comptant 29 ans dans la même maison, devait, avec tous les siens, quitter LANNILIS, Louis-Jean C. continua à tenir la campagne. Certain jour, les gendarmes frôlèrent le coupable, ils s'en apercevaient peu après : trop tard. C., qui profita en la circonstance de la terreur de représailles éventuelles, ne fut jamais découvert : personne ne le dénonça. Il décéda à BLOIS en 1942, il avait alors 62 ans.



- COMITE DU SOUVENIR -
****

Créé à l'initiative de l'Amicale Culturelle, le Comité a rempli sa mission. Réuni le 25 Novembre, il a procédé à sa dissolution conformément à l'Article 9 de ses statuts, après approbation des comptes qui s'établissent ainsi :

- RECETTES -

- Subventions	Conseil Régional	10.000	
	Conseil Général	5.000	
	Ministère des A.C.	4.200	
	LANNILIS	3.000	
		22.200	22.200 F.
- Associations	U.N.C.	5.000	
	Amicale Culturelle	5.000	
	Officiers-Mariniers	1.000	
	A.F.R.	1.000	
	Foyer des Aînés	500	
	Comité des Fêtes	500	
		13.000	13.000 F.
- Manifestations (Dominos)	Amicale Culturelle	3.445	
	U.N.C.	1.800	
	Comité du Souvenir	1.339	
		6.584	6.584 F.
- Souscription		17.361,80	17.361,80 F.
		- TOTAL = ...	59.145,80 F.

- DEPENSES -

Monument	34.278,10	
Hébergement	1.580	
22 Août	20.550	
Divers	1.464,45	
- TOTAL = ...	57.872,55	..... 57.872,55 F.
	- RESTE	1.273,25 F.

La Commune a pour sa part réglé le coût du socle (9991,79 F.) et sera remboursée au titre de la T.V.A. de 1.567,01 F.

Le Comité a décidé que le montant du solde (1273,25 F.) sera versé au bénéfice de l'Association du Mémorial de la Résistance, Fort Montbarrey, à BREST.

Le Comité remercie encore toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette opération et qui ont fait de la journée du 22 Août une cérémonie digne de ceux qui ont permis la libération de LANDEDA, il y a 50 ans.

Le Président: Jacques MICHEL

-= AMICALE CULTURELLE =-

**

- 25 NOVEMBRE 1994 -

Réunion du Bureau. Attribution d'une somme de 2.500 francs à :

- la Bibliothèque Municipale
- la S.N.S.M. de l'ABER-WRAC'H
- au Secours Populaire Français.

- 1995 -

- Assemblée générale: Fin Janvier. La date sera précisée dans le B.I.M.
- Cotisation : Elle reste fixée à 50 francs.
- Abonnement : Avec ce numéro, l'abonnement 1994 se termine. L'abonnement 1995 reste fixé à 100 francs, avec envoi par la Poste.

  Le chèque est à libeller :
  Amicale Culturelle de LANDEDA

  et à adresser à :

  Madame MICHEL
  Kéravel Brouënnou
  29870 LANDEDA

- CAHIERS DE LANDEDA -

Merci à ceux qui y collaborent.
Nous publierons aussi vos photos qui traduiront la vie de notre Commune et son évolution; transformation de sites, du bourg, activités diverses ... Les photos d'aujourd'hui seront les documents de demain.

L'Amicale présente à tous ses voeux les meilleurs
pour 1995
et compte sur votre collaboration

